



## Liste des documents à fournir

L'accueil de votre enfant nécessite la constitution d'un dossier administratif (article 12 du règlement intérieur de la structure). Voici la liste des pièces et documents à fournir au plus tard pour le premier jour d'adaptation de votre enfant.

- Un chèque ou virement de 100€ correspondant aux frais d'inscription (frais qui ne seront pas remboursés en cas de désistement de votre part)
- Un mois d'acompte (déduit de la première facture mensuelle et non remboursée en cas de désistement avant la date d'accueil de l'enfant)
- Un Rib
- Le devis signé précédé de la mention « lu et approuvé » (fourni au moment de la signature du contrat)
- La clause de mandat CAF (à télécharger sur ce site)
- La fiche de renseignements remplie datée et signée (à télécharger sur ce site)
- La fiche des personnes autorisées à venir chercher l'enfant remplie datée et signée (à télécharger sur ce site)
- La fiche d'autorisation d'administration de médicaments remplie datée et signée (à télécharger sur ce site)
- La fiche d'autorisation de soins d'urgence remplie datée et signée (à télécharger sur ce site)
- La fiche d'autorisation de photographie et film remplie datée et signée (à télécharger sur ce site)
- La fiche d'autorisation de sortie de la structure avec les professionnelles remplie datée et signée (à télécharger sur ce site)
- Le planning de fermeture de la micro-crèche pour l'année en cours (à télécharger sur ce site)
- Un justificatif de domicile (en cas de séparation, les deux)
- La photocopie du livret de famille ou de l'acte de naissance de tous les enfants de la famille
- La photocopie de la carte d'identité des parents

## MICRO-CRÈCHES LES FRIPOUILLES - ROUEN

- La photocopie de la décision de justice en cas de séparation
- Un justificatif de revenus
- La copie des vaccinations de l'enfant
- Le certificat d'aptitude à la collectivité fourni par le médecin traitant (peut être fourni le jour d'entrée dans la micro-crèche).
- Une ordonnance longue durée pour le doliprane, le sérum physiologique et la crème de change.
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile pour l'année en cours
- Le règlement de fonctionnement signé pour accord (à télécharger sur ce site)